

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDAHLPD)

Le droit au logement est un droit fondamental. Avoir un logement, ce n'est pas juste avoir un toit. C'est aussi permettre à chacun de pouvoir construire sa vie sociale et familiale en toute autonomie.

— QU'EST-CE QUE LE PDAHLPD ?

Le **Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD)** définit les **objectifs** et les **moyens** pour **aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements** ou des logements **adaptés** à leurs besoins, et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Le Plan est co-piloté par l'État et le Département de l'Oise.

— LES CHAMPS D'INTERVENTION DU PDAHLPD

- L'accès à l'hébergement au logement,
- La prévention des expulsions,
- L'accompagnement social lié au logement,
- La lutte contre l'habitat indigne,
- La lutte contre la précarité énergétique.

— LES PUBLICS DU PDAHLPD

L'article 1 de la loi Besson du 31/05/90 visant à la mise en œuvre du droit au logement, dispose que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans des conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir et pour disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques ».

Le **PDAHLPD** prend en compte les situations des **personnes ou des familles** dont la difficulté d'accès ou de maintien dans un logement provient de **difficultés financières cumulées** ou non à des **difficultés d'insertion sociale**. Il prend également en compte les **besoins des personnes victimes de violences** au sein de leur couple ou leur famille. Il accorde une priorité aux personnes et familles sans logement, hébergées ou logées temporairement, ou exposées à des situations d'habitat indigne.



CONTACTS UTILES

- > SIA20 – 21 rue de Gesvres – Beauvais – tél : 03 44 07 05 39
- > ADIL – 17 rue Jean Racine – Beauvais – tél : 03 44 48 61 30
- > DDETS (DDCS) – 13 rue Biot – Beauvais – tél : 03 44 06 48 00
- > [Maisons départementales à la Solidarité](#)

Un nouveau PDAHLPD est en cours d'élaboration.

LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

